

SÉANCE DU 19 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf février à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. OLÇOMENDY Betti

Procurations :

Mme MOUSQUES Bernadette donne pouvoir à Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. MOCHO Frantxoa donne pouvoir à M. ITHURBURUA Daniel, Mme ARANGOITS Isabelle donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 13 février 2025- Date d'affichage : 13 février 2025

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE- NOMENCLATURE 7.5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil communautaire n°OJ07 du 4 mars 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 décembre 2024 par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours de 75 648.34 € pour l'extension et la surélévation de l'EHPAD Larrazkena suite à la demande formulée par la Commune ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours de **75 648.34 €** pour l'extension et la surélévation de l'EHPAD Larrazkena
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 27/02/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 27/02/2025